

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°1

INSTRUCTION N° 310351/DEF/SGA/DRH-MD
modifiant l'instruction n° 312130/DEF/SGA/DRH-MD du 14 novembre 2007 relative aux dispositions particulières applicables aux techniciens à statut ouvrier.

Du 20 février 2008

INSTRUCTION N° 310351/DEF/SGA/DRH-MD modifiant l'instruction n° 312130/DEF/SGA/DRH-MD du 14 novembre 2007 relative aux dispositions particulières applicables aux techniciens à statut ouvrier.

Du 20 février 2008

NOR D E F P 0 8 5 3 2 7 3 J

Précédent Modificatif :

Erratum du 12 mars 2009 (BOC N° 12 du 4 mai 2009, texte 9.).

Texte modifié :

Instruction n° 312130/DEF/SGA/DRH-MD du 14 novembre 2007 (BOC N° 3 du 28 janvier 2008, texte 2. ; BOEM 355-0.2.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 1.

L'instruction n° 312130/DEF/SGA/DRH-MD du 14 novembre 2007 est modifiée comme suit :

Dans l'annexe V, ligne « Cours T 4. », la colonne « Coefficient » est modifiée comme suit :

Au lieu de :

Cours T 4.	Connaissances générales (communes à toutes les branches). Niveau terminale STI.	
	Français.	2
	Mathématiques.	3
	Sciences physiques.	3
	Connaissances techniques (propres à chacune des spécialités). Connaissances techniques se rapportant à la spécialité.	4

Lire :

Cours T 4.	Connaissances générales (communes à toutes les branches). Niveau terminale STI.	
	Français.	2
	Mathématiques.	2
	Sciences physiques.	2
	Connaissances techniques (propres à chacune des spécialités). Connaissances techniques se rapportant à la spécialité.	4

L'entrée en vigueur du présent modificatif est fixée au 1^{er} janvier 2008.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le chef de service des ressources humaines civiles,

François LE PULOC'H.